

DÉPARTEMENT DES ÉTUDES CHORÉGRAPHIQUES

HISTORIQUE

Le département des études chorégraphiques du CNSMD de Lyon a été créé en 1985 et s'est installé au Grenier d'Abondance en 1992. Ce bâtiment, magasin construit dans la première moitié du XVIIIème siècle, inscrit à l'inventaire des monuments historiques et situé sur la rive gauche de la Saône, abrite la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Rhône-Alpes, ainsi que le département des études chorégraphiques qui en occupe le 3^{ème} étage.

Né sous l'impulsion conjuguée d'Igor Eisner, de Françoise Adret et de Didier Deschamps, son premier directeur, le département des études chorégraphiques a connu un fort développement depuis sa création. Une équipe permanente d'artistes-pédagogues aux parcours remarquables, à laquelle se joint un grand nombre de personnalités de la danse invitées, contribuent à garantir la qualité et l'excellence des enseignements dispensés au sein de la formation DNSP danseur.

PROJET PÉDAGOGIQUE

L'enseignement artistique supérieur français s'inscrit dans le schéma dit de Bologne usuellement identifié par le sigle LMD : Licence, Master, Doctorat.

Le département des études chorégraphiques s'insère dans ce schéma, depuis la rentrée 2009/2010, et propose un cycle d'études d'une durée de quatre ans. Une année préparatoire et 3 années en DNSP Danseur qui débouchent sur l'obtention du Diplôme National Supérieur Professionnel de Danseur (DNSPD) valant Bac+3. A échelle européenne, ce diplôme porte généralement le nom de « Bachelor ».

En synergie avec le schéma Référentiel Métier dessiné par le Ministère de la Culture, et porté par la dynamique de l'établissement, le département des études chorégraphiques apporte son expertise dans la formation de jeunes danseurs professionnels de haut niveau.

Il s'attache à préserver l'équilibre entre tradition, modernité et diversité des esthétiques en adéquation avec les attentes du cœur du métier et les réalités du paysage contemporain.

L'ensemble des enseignements dispensés au sein de la formation vise à accompagner chaque étudiant dans le cheminement artistique propre à ses aspirations, à l'acquisition d'un savoir-faire et au développement d'une conscience d'interprète favorisant une insertion professionnelle réussie.

Inscrit dans une véritable dynamique de réseaux et d'ancrage dans le territoire, le département engage de nombreux partenariats avec des structures tournées vers l'enseignement, la création et la diffusion. Ces dispositifs favorisent fortement l'ouverture à divers champs artistiques à l'origine de projets pluridisciplinaires qui s'épanouissent chaque année au CNSMDL.

CONCOURS D'ENTRÉE

L'entrée en formation s'effectue par voie de concours sans conditions de diplôme et/ou prérequis. Elle est ouverte à tous candidats âgés de 15 à 17 ans pour la section danse classique, et aux candidats âgés de 16 à 19 ans pour la section danse contemporaine.

Le concours s'effectue en deux temps de sélection.

Admissibilité : l'épreuve se déroule devant un jury sous la forme d'un cours de danse classique ou contemporaine, selon la section choisie, et à l'issue d'un échauffement et d'une préparation encadrés par les professeurs du CNSMDL.

Admission : l'épreuve se déroule devant un jury et se divise en deux parties :

- 1) présentation d'une variation, en danse classique ou contemporaine selon la section choisie, préalablement préparée avec les professeurs du CNSMDL à l'issue de l'admissibilité.
- 2) entretien individuel.

Les épreuves ne sont pas ouvertes au public.

ORGANISATION DES ÉTUDES

L'effectif maximum de chacune des classes est de 14 élèves (français ou étrangers) par section et par année. Il existe deux sections : classique et contemporaine.

Les études, d'une durée de 4 ans, s'organisent autour de quatre unités d'enseignement (UE) qui s'articulent sur deux semestres et totalisent en fin de cursus 180 points d'ECTS (*).

(*) *ECTS : European Credit Transfer System/Système européen de transfert de crédits.*

UE 1 / Disciplines chorégraphiques*

UE 2 / Disciplines théoriques et de culture*

UE 3 / Pratiques et compétences associés*

UE 4 / Création et répertoire*

*Contenus voir tableau en annexe

Toutes les classes sont collectives.

ÉVALUATIONS

L'évaluation des étudiants fait appel au contrôle continu sur une base semestrielle, et à un examen en fin d'année en présence d'un jury selon les modalités suivantes :

Année Préparatoire (1^{ère} année)

Cours technique dans la discipline principale et complémentaire.

Les étudiants ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 sont autorisés à passer dans la classe supérieure.

DNSPD 1 (2^e année)

Pour la section classique

- exercices techniques / variation classique
- variation néoclassique / variation contemporaine

Pour la section contemporaine

- exercices techniques / variation contemporaine
- composition personnelle / variation classique

Les étudiants ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 sont autorisés à passer dans la classe supérieure. Les points de crédits (ECTS) pour les deux semestres sont attribués si la moyenne des deux notes est au moins égale à 10/20.

Les disciplines complémentaires théoriques font l'objet d'un contrôle continu des connaissances à l'intérieur de Unités d'Enseignements (UE) et d'un examen final, pour les classes de DNSPD 1 et DNSPD 2.

DNSPD 2 (3^e année)

Au terme de cette troisième année les étudiants valident leur entrée au jeune ballet par une épreuve publique devant jury qui comprend :

Pour la section classique

- variation imposée
- variation libre au choix de l'étudiant en accord avec le professeur et le directeur des études chorégraphiques
- variation contemporaine
- pas de deux
- composition personnelle

Pour la section contemporaine

- variation imposée
- variation libre au choix de l'étudiant en accord avec le professeur et le directeur des études chorégraphiques
- variation classique
- duo
- composition personnelle

Les étudiants ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 sont autorisés à passer en DNSPD 3/jeune ballet. Les points de crédits (ECTS) pour les deux semestres sont attribués si la moyenne des deux notes est au moins égale à 10/20.

DNSPD 3 / jeune ballet (4^e année)

Les étudiants en dernière année de cursus sont évalués par le biais du travail effectué avec les chorégraphes invités, et des mises en situations professionnelles, dans le cadre de la tournée annuelle du jeune ballet.

Au premier semestre, une note de contrôle continu est attribuée par les chorégraphes dans chaque section.

Au deuxième semestre, les étudiants passent une épreuve publique devant jury, sous la forme d'une mise en situation scénique, conduisant à l'attribution d'une note pour l'obtention du Certificat d'Interprétation, étape finale avant la délivrance du diplôme.

Les points de crédits (ECTS) pour les deux semestres sont attribués si la moyenne des deux notes est au moins égale à 10/20.

Le cursus des études chorégraphiques est sanctionné par le Diplôme National Supérieur Professionnel Danseur, délivré aux étudiants qui, dans les conditions fixées par le règlement des études, ont obtenu 180 points de crédits (ECTS).

LICENCE ARTS DU SPECTACLE

Parallèlement à leur cursus DNSPD, les étudiants ont la possibilité de s'inscrire en licence Arts du spectacle, parcours « danseur/seuse-interprète », à la faveur d'un partenariat avec l'Université Lyon II. Licence qu'ils suivront en deux ans (DNSPD 2 et DNSPD 3) compte-tenu de leur double cursus.

La majorité des enseignements dispensés se déroulent dans les locaux du département des études chorégraphiques.

L'attribution de la licence Arts du spectacle est conditionnée par l'obtention d'une note égale ou supérieure à 10/20 et la validation du diplôme DNSP Danseur par la commission diplôme du CNSMDL, en présence des représentants de l'Université Lyon II.

Programme pédagogique :

1^{ère} année

- Méthodologie universitaire
- Lecture de textes fondamentaux
- Questions chorégraphiques
- Cours magistral
- Atelier de réalisation danse

2^{ème} année

- Analyse d'œuvres danse
- Analyse d'œuvres et de spectacles de danse
- Approches réflexives
- Méthodologie du rapport de stage

ÉTUDES GÉNÉRALES

Cours de soutien / Tutorat Éducation Nationale

Les étudiants qui intègrent la formation et qui ont un niveau scolaire de la troisième au baccalauréat (filières ES, S, L danse, TMD) poursuivent leurs études secondaires par le biais d'une inscription au Centre National d'Enseignement à Distance (CNED).

Le CNSMDL les accompagne dans cette continuité et met en oeuvre des cours de soutien dispensés par des enseignants de l'Éducation Nationale.

Ces cours se déroulent dans les locaux du CNSMDL, à l'issue de la journée de travail consacrée aux études chorégraphiques, et permettent aux étudiants d'accorder un temps maximal au cursus DNSPD tout en préparant leur baccalauréat.

Ils sont dispensés dans les matières suivantes :

- Français (2^{nde} et 1^{ère})
- Langues vivantes (anglais, espagnol)
- Histoire-Géographie
- Philosophie
- Mathématiques
- Méthodologie
- Analyse musicale
- E.P.S.

La coordination du Tutorat Éducation Nationale est assurée par un enseignant de l'éducation nationale et l'articulation avec le programme de formation s'effectue en lien avec le responsable du suivi pédagogique et le chargé de scolarité du CNSMDL.

De plus, deux dispositifs spécifiques sont également proposés en complément pour les filières Bac L danse et Bac TMD, et mis en place par le CNSMDL :

1- Bac L danse

Cours de méthodologie et préparation à l'épreuve danse, à la faveur d'un partenariat avec le Centre National de la Danse à Lyon et le Lycée Juliette Récamier de Lyon.

2- Bac TMD

Cours d'analyse musicale au sein du CNSMDL.

ÉQUIPE ADMINISTRATIVE ET PÉDAGOGIQUE

Directrice des études chorégraphiques :	Kylie Walters
Adjointe, cheffe du service administratif :	Anne-Marie Lormeau
Assistant pédagogique :	Edouard Garcin
Chargée de scolarité :	Agnès Badet
Chargée d'accueil, secrétariat :	Laurence Aimo
Assistante administrative :	Catherine Renouf
Maître de ballet :	Gaëlle Communal Van Sleen
Enseignants danse classique :	Pierre Darde Stéphane Elizabé Marie-Françoise Géry Philippe Lormeau
Enseignants danse contemporaine :	Juliette Beauviche Marie-Françoise Garcia (remplacée par Fabienne Donnio) Virginia Heinen Anne Martin
Anatomie/physiologie :	Anne-Violette Bruyneel
AFCMD :	Patricia Zaretti et Robert Le Nuz
Histoire de la danse :	Florence Poudru
Formation musicale :	Laurence Commandeur, Maki Roux
Technique F.M. Alexander :	Eulalia Sagarra
Théâtre vocal :	Jean-Philippe Amy
Anglais :	Jessica Leigh Hackett
Musiciens accompagnateurs :	Alain Chaléard Jahye Euh Catherine Goubin Yuna Ishimaru Yves Maldonado Laure Rousselet Jean-Noël Siret
<i>Équipe technique associée</i>	
Régisseur lumières :	Bernard Espinasse
Régisseur son :	Gilles Duroux
Costumiers :	Maité Chantrel, Claude Murgia

LIEUX D'ÉTUDES ET DE VIE

Les **espaces** nouvellement restructurés comptent 1400 m² (affectés au département) dont 980 m² répartis sur cinq studios :

- 2 studios de 132 m² et 3 grands studios de 204 m², 237 m², et 276 m²,
- deux salles de cours équipées et dédiées aux enseignements théoriques,
- les services administratifs du département des études chorégraphiques.

Le CNSMDL dispose d'une **résidence**. Une partie, réservée aux étudiants mineurs, est organisée en internat surveillé. L'autre partie, organisée sur le principe d'une résidence universitaire est destinée aux étudiants majeurs.

La capacité d'accueil de la résidence ne pouvant satisfaire à toutes les demandes, les chambres sont attribuées sur décision d'une commission selon des critères d'âge, d'éloignement et de ressources financières des parents, pour la durée annuelle de l'enseignement.

Le CNSMD de Lyon met également à disposition des étudiants :

- un **restaurant** dont les tarifs appliqués sont ceux des restaurants universitaires
- une **médiathèque**
- les **studios** du département des études chorégraphiques, après les cours en fin de journée, pour la réalisation de leurs travaux de recherches personnelles.

ÉCHANGES INTERNATIONAUX

Le département des études chorégraphiques en lien étroit avec le service de l'international du CNSMDL accompagne les projets de mobilité dans le cadre des échanges Erasmus, Erasmus + et Freemovers.

DEVENIR ETUDIANT

Modalités d'inscription au concours d'entrée

Pour les candidats français et étrangers : les pré-inscriptions aux concours se font par internet sur le site : www.cnsmd-lyon.fr

Le calendrier du concours d'entrée, indiquant les dates de retour des dossiers et des épreuves, est fixé chaque année par la direction du CNSMD de Lyon.

Limite d'âge

Pour la danse classique : âge minimum 15 ans (avoir atteint l'âge de 15 ans, le 1er octobre de l'année du concours), âge maximum 17 ans (ne pas avoir atteint l'âge de 18 ans le 1er octobre de l'année du concours)

Pour la danse contemporaine : âge minimum 16 ans (avoir atteint l'âge de 16 ans, le 1er octobre de l'année du concours), âge maximum 19 ans (ne pas avoir atteint l'âge de 20 ans le 1er octobre de l'année du concours).

Toute demande de dérogation, aux conditions ci-dessus énoncées, doit faire l'objet d'une dispense obtenue auprès de la direction des études chorégraphiques. Cette demande devra être motivée et accompagnée d'un curriculum vitae détaillé.

Limitation des candidatures

Conformément au règlement des études : "nul ne pourra être candidat plus de trois fois (non nécessairement consécutives) au concours d'entrée dans une même discipline, dans la limite de cinq ans à partir de la première candidature. Une quatrième candidature sera octroyée au candidat qui aura été admissible au moins une fois.

Convocation des candidats

Une convocation est envoyée à chaque candidat. Toutefois, si cette convocation n'est pas parvenue une semaine avant la date du concours, il est demandé aux candidats de prendre contact avec le bureau des examens et concours.

Désistement aux épreuves

Tout candidat qui, sauf cas de force majeure dûment constaté, ne se présenterait pas à une épreuve de concours sans en avoir prévenu le conservatoire, ne sera pas autorisé à concourir l'année suivante. Cette candidature lui sera néanmoins décomptée.

ÊTRE ÉTUDIANT

Coût

Sous réserve de s'être acquitté, auprès du CROUS, de la taxe Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) (attestation de paiement ou d'exonération à fournir), le coût d'une année d'études au sein de l'établissement comprend les droits d'inscriptions annuels (scolarité et médiathèque) à régler lors de l'inscription administrative.

Les étudiants Boursiers du CROUS sont exonérés des droits de scolarité et de la taxe au titre de la CVEC.

Régime de protection sociale

L'immatriculation à la sécurité sociale est obligatoire pour tous les étudiants.

Depuis la rentrée 2018/2019, les étudiants sont affiliés gratuitement à la sécurité sociale et bénéficient du remboursement d'une partie des frais de santé par l'assurance maladie.

Les étudiants précédemment couverts par la sécurité sociale doivent faire les démarches pour avoir un dossier personnel : ouvrir un compte ameli.fr afin d'être pris en charge par le régime général de la sécurité sociale. Les étudiants étrangers sans CEAM doivent obligatoirement s'inscrire à la sécurité sociale sur le site : etudiant-etranger.ameli.fr

Pour toute information : contacter le centre de sécurité sociale de votre lieu de résidence.

Dispositions particulières concernant les étudiants étrangers :

Les ressortissants d'états non francophones reçus aux concours d'entrée doivent fournir, au moment de leur inscription administrative, un certificat d'un organisme agréé par le gouvernement français, attestant du niveau en langue française dans l'échelle de niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe précisé ci-après :

- Niveau au moins égal A2 demandé lors du début du cursus (certificat à produire lors de l'inscription administrative)
- Niveau au moins égal à B1 obtenu en France exigé au cours de leur 1^{ère} année (après les vacances de printemps)

Si à l'issue de cette première année, quel que soit le cursus suivi, leur niveau en langue française est insuffisant, la poursuite de leur scolarité pourra être remise en cause.

Annexe - Tableau des ECTS

ECTS – European Crédit Transfer System / Système européen de transfert de crédits.

DNSP Danseur 1ère année

SEMESTRE 1					SEMESTRE 2						
		Temps de travail hebdo.	Travail perso. hebdo.	Modalités d'évaluation	ECTS		Temps de travail hebdo.	Travail perso. hebdo.	Modalités d'évaluation	ECTS	
UE 1	Disciplines chorégraphiques (*1)					UE 1	Disciplines chorégraphiques (*1)				
	> Technique discipline principale	13	2	CC	15		> Technique discipline principale	13	2	CC + JURY	15
	> Technique discipline complémentaire	6	1	CC	7		> Technique discipline complémentaire	6	1	CC + JURY	7
UE 2	Disciplines théoriques et de culture (*2)					UE 2	Disciplines théoriques et de culture (*2)				
	> Anatomie-Physiologie	1	2	CC + JURY	2		> Anatomie-Physiologie/AFCMD	1	2	CC	2
	> Histoire de la danse	1,5	2	CC	2		> Histoire de la danse	1,5	2	CC + JURY	2
	> Formation musicale	2,5	1	CC	2	> Formation musicale	2,5	1	CC + JURY	2	
UE 3	Pratiques et compétences associés (*3)	2	1	CC	2	UE 3	Pratiques et compétences associés (*3)	2	1	CC	2
TOTAL		26	9		30	TOTAL		26	9		30

* (1) Danse classique ou contemporaine (technique - pas de deux - variations - répertoire - ateliers chorégraphiques/improvisation - composition)

* (2) (Anatomie/AFCMD - Histoire de la danse - Formation musicale)

* (3) (langues vivantes - pratiques somatiques - théâtre vocal - APM - stages - mises en situation scéniques - sensibilisation à l'Education Artistique et Culturelle)

DNSP Danseur 2ème année

SEMESTRE 1					SEMESTRE 4						
		Temps de travail hebdo.	Travail de perso. hebdo.	Modalités d'évaluation	ECTS		Temps de travail hebdo.	Travail perso. hebdo.	Modalités d'évaluation	ECTS	
UE 1	<i>Disciplines chorégraphiques (*1)</i>					UE 1	<i>Disciplines chorégraphiques (*1)</i>				
	> Technique discipline principale	16	5	CC	19		> Technique discipline principale	16	5	CC + Épreuve publique	19
	> Technique discipline complémentaire	4,5	1	CC	7		> Technique discipline complémentaire	4,5	1	CC + Épreuve publique	7
UE 3	<i>Pratiques et compétences associés (*3)</i>				4,5	4	CC	4			
TOTAL					25	10		25	10	30	

* (1) Danse classique ou contemporaine (technique - pas de deux - variations - répertoire - ateliers chorégraphiques/improvisation - composition)

* (3) (langues vivantes - APM - stages - conférences en histoire de la danse - sensibilisation à l'Education Artistique et Culturelle - travaux chorégraphiques et de recherche - mises en situation scéniques - aspect juridiques et pratiques du métier (droit du travail))

DNSP Danseur 3ème année

SEMESTRE 5					SEMESTRE 6						
		Temps de travail hebdo.	Travail perso. hebdo.	Modalités d'évaluation	ECTS		Temps de travail hebdo.	Travail de perso. hebdo.	Travail perso. hebdo.	ECTS	
UE 1	<i>Disciplines chorégraphiques (*1)</i>					UE 1	<i>Disciplines chorégraphiques (*1)</i>				
	> Technique discipline principale	6	1,5	CC	7		> Technique discipline principale	6	1,5	CC	7
	> Technique discipline complémentaire	1,5	0,5	CC	1		> Technique discipline complémentaire	1,5	0,5	CC	1
UE 3	<i>Pratiques et compétences associés (*3)</i>				3	5	CC	6			
UE 4	<i>Création et répertoire (*4)</i>				15	3	CC	16			
TOTAL					25,5	10		28,5	10	30	

* (1) Danse classique ou contemporaine (technique)

* (3) (langues vivantes - APM - stages en milieu professionnel - ateliers chorégraphiques - conférences histoire de la danse - Education Artistique et Culturelle - aspect juridiques et pratiques du métier (droit du travail) - travaux de recherche personnels / constitution réseau professionnel - préparations auditions)

* (4) (travail avec les chorégraphes - répétitions - pratique scénique professionnelle / tournée du jeune ballet)

CNSMD

Conservatoire national supérieur
musique et danse de Lyon
Mathieu Ferey, direction
3 quai Chauveau, C.P. 120,
F-69266 Lyon cedex 09
téléphone : 33 (0)4 72 19 26 26
cnsmd-lyon.fr